

**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025**

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Ravalement de façade – Attribution de subventions

Décide l'attribution d'une subvention de 2 129,16 € à Madame ROUILLON Nadine pour les travaux réalisés au 24 rue de l'Eglise.

2. Taux des impôts locaux 2026

Décide d'appliquer pour 2026, aux impôts directs locaux, les taux suivants : taux de la taxe sur le foncier bâti : 29,70 % ; taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 % ; taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 11,65 %.

3. Droits et tarifs 2026

Accepte les droits et tarifs 2026 liés au budget principal de la Ville tels que présentés en annexe et décide que les droits et tarifs 2026 liés au budget principal de la Ville sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

4. AP/CP - Modifications

Adopte la révision n°9 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

5. Budget Général – Budget Primitif 2026

Approuve tel qu'il figure en annexe le budget primitif 2026 du budget général, de 21 197 545 €, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes, soit 8 565 595 € en section d'investissement et 12 631 950 € en section de fonctionnement et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Budget annexe de la réhabilitation des friches – BP 2026

Approuve le budget primitif 2026 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 23 961 560 €, soit 10 730 780 € en section d'investissement et 13 230 780 € en section de fonctionnement et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



7. Budget annexe de la Gendarmerie – BP 2026

Approuve le budget primitif 2026 du budget annexe de la gendarmerie, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 310 220 € et en une section d'investissement de 192 710 € en suréquilibre de 52 920 € et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Budget général 2025 – Décision modificative n°1

Adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget Principal 2025 équilibrée en dépenses et en recettes à 148 885 €, soit à 21 210 € pour la section de fonctionnement et à 127 675 € pour la section d'investissement.

9. Convention fourrière avec la SPA

Accepte la nouvelle convention fourrière selon le modèle ci-joint et autorise M. le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants.

10. Personnel Communal – Règlement intérieur de sécurité et des conditions de travail de la ville

Approuve le règlement intérieur de la collectivité, tel que présenté en annexe du présent rapport ; autorise sa diffusion et sa mise en application à l'ensemble du personnel communal à compter de la date d'adoption de la présente délibération et charge M. le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

11. Personnel Communal – Création de postes

Crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2026, les postes suivants : 1 poste de rédacteur – temps complet, relevant de la catégorie B et du grade B1 de la filière administrative, 1 poste de technicien – temps complet, relevant de la catégorie B et du grade B1 de la filière technique. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire

Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace

